

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 20 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-06-20 191.	Délibération du BUREAU n° 3. BU-2023-12-04	Opération n° PERIC4	LORIENT Péristyle 3, SAFRAN Acquisition en VEFA de 13 logements locatifs en ULS
-----------------------------------	---	---------------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 04 décembre 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers **1 emprunt**, pour un montant total de **678 377 €**, correspondant à **2 lignes de prêts**, souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Prêt complémentaire au Prêt locatif social (CPLS)	Prêt locatif social (PLS)
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2024	PLSDD 2024
Montant du prêt	305 270 €	373 107 €
Commission d'instruction	180 €	220 €
Durée de la période	Annuelle	
Taux de la période	4,12%	
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	12 mois	
Index de préfinancement	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11%	
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 1,11%	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	
Phase d'amortissement		
Durée	14 ans	
Index	Livret A	
Marge fixe sur index	1,11%	
Taux d'intérêt	Livret A + 1,11%	
Périodicité	Annuelle	
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	Double révisabilité	
Garanties	50% LORIENT AGGLOMERATION, 40% VILLE DE LORIENT, 10% DEPARTEMENT DU MORBIHAN	

Fait à Vannes, le 20 juin 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT